



documents administratifs francais et tunisien

Par **kaouthar**, le **30/12/2008** à **21:16**

je voudrais savoir quelles sont les démarches ainsi que les documents administratifs qu'il faut après l'accord du préfet pour un regroupement familial en faveur de mes enfants. je fais cette demande afin de savoir ce qu'il faut que je fasse au niveau Français et Tunisien